

Distribution limitée

WHC-94/CONF.001/5.Corr.
le 29 juin 1994
Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X

4 - 9 juillet 1994

Point 7 de l'ordre du jour provisoire: Demandes d'assistance internationale

Amendement au point suivant, ci-dessous, pages 4/5 du document WHC-94/CONF.001/5 (indiqué par le texte souligné).

B.1.2. Antigua Guatemala (Guatemala)

Antécédents : La ville d'Antigua Guatemala a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1979. Une aide d'urgence lui a été accordée en 1979 pour un montant de 60.170 \$EU. Une aide à la formation a été fournie en 1981, sous forme de bourses individuelles, pour un montant total de 6.150 \$EU.

Le Guatemala a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

Description du projet : La mission de suivi de ce site, effectuée en 1991, a conclu que l'ensemble de la ville, en particulier les bâtiments résidentiels, est bien préservé, mais que l'état de conservation de la majorité des ruines (églises, couvents, quelques édifices publics) est très préoccupant. La mission a également conclu qu'il fallait accorder une grande attention à la gestion du tourisme, aux aspects de l'aménagement urbain intégral et au contrôle de la circulation.

Conformément aux conclusions de la mission de suivi, les autorités guatémaltèques ont présenté une demande d'assistance technique pour un montant de 18.000 \$EU pour la consolidation des ruines et la préparation d'un modèle de plan d'urbanisme. Cette demande a été examinée avec les autorités nationales et le Conseil national pour la protection d'Antigua Guatemala lors de la mission d'un spécialiste du programme du Centre du patrimoine mondial (27 avril-2 mai 1994), qui a été informé de la

préparation d'un modèle de plan d'urbanisme en collaboration avec l'Agencia española para la cooperación internacional (AECI). Il a donc été convenu que l'aide la mieux appropriée irait à la consolidation des ruines sous forme d'équipement à fournir de toute urgence. Une demande révisée a été soumise fournissant une liste détaillée de l'équipement d'"injection" demandé pour la renforcement immédiat de la structure des ruines.

Contribution nationale : La contribution nationale se composera d'une main-d'oeuvre locale et d'experts (personnel du Conseil national pour la protection d'Antigua Guatemala) et d'une maintenance future de l'équipement.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : 20.000 \$EU pour de l'équipement.

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'approuver la requête pour 20.000 \$EU.